

Le Monde

« L'Union européenne doit être au service des Etats sociaux nationaux, et non l'instrument de leur démantèlement »

Christophe Ramaux, Economiste au Centre d'économie de la Sorbonne , Université Paris I, membre des Économistes atterrés

Publié le 29 juillet 2020.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/07/29/l-union-europeenne-doit-etre-au-service-des-etats-sociaux-nationaux-et-non-l-instrument-de-leur-demantelement_6047559_3232.html

Tribune. Le plan de relance adopté par le Conseil européen le 21 juillet mérite-t-il l'enthousiasme ? On peut au contraire juger que se joue, avec les commentaires exaltés qui l'accompagnent, un nouvel épisode de ce qu'il faut bien nommer « l'illusion européenne ». Depuis plusieurs décennies prévaut le discours selon lequel les Etats-nations seraient démunis, le salut ne pouvant venir que de l'Europe.

L'Union européenne (UE) est pourtant un nain budgétaire. Son budget ordinaire, hors plan de relance, s'élève à 165 milliards d'euros par an pour les 27 pays membres, soit, pour avoir un ordre de grandeur, seulement la moitié des retraites versées en France. Peut-il en être autrement ? Non, à y bien réfléchir. Dans tous les pays du monde, les dépenses publiques sont constituées de deux principaux volets, les services publics et la protection sociale.

L'UE est un corps de règles néolibérales visant à imposer la finance libéralisée

Or il n'y a ni infirmières ni policiers ou enseignants, donc pas de services publics, européens. Il n'y a pas plus de retraites, d'allocations familiales ou chômage, bref, de prestations sociales européennes. Et ce qui est vrai aujourd'hui le sera, à horizon concevable, demain. L'Union européenne est essentiellement un corps de règles néolibérales visant à imposer la finance libéralisée, le libre-échange, la concurrence fiscale, le transfert au privé de services publics, des retraites, etc.

L'UE oblige ses membres à la concurrence sociale et fiscale

Alors que la crise entraînée par le Covid-19 invite à assumer pleinement le caractère mixte de nos économies, avec un pôle privé, mais aussi un pôle public, indispensable pour assurer des missions d'intérêt général, l'UE n'a nullement décidé de remettre en cause ces règles.

Deux décisions récentes le rappellent : l'amende de 13 milliards à l'encontre d'Apple a été annulée, confortant la possibilité pour l'Irlande, mais aussi les Pays-Bas ou le Luxembourg, de se livrer au dumping fiscal au détriment de leurs supposés partenaires ; Alstom a été sommé de céder, nouvelle illustration du peu de cas de la commission pour la politique industrielle, une usine de trains régionaux parfaitement rentable.

En plein confinement, Phil Hogan, commissaire à la concurrence, n'hésitait pas à soutenir que la relocalisation de production devait être « *une exception. L'Union européenne doit rester ouverte sur le monde [...]. C'est pourquoi nous devons approfondir nos accords de libre-échange existants et chercher à en contracter d'autres* » (Le Monde, le 7 mai 2020).

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [« L'Union européenne est maintenant un Etat »](#)

L'Union européenne oblige ses membres à la concurrence sociale et fiscale, et la monnaie unique renforce cette contrainte. Les grandes entreprises industrielles et donc les gains de productivité y étant plus importants – en raison de politiques industrielles anciennes déployées dès Bismarck –, l'Allemagne bénéficie d'un euro sous-évalué et engrange des excédents commerciaux exorbitants.

La stratégie de la corde soutenant le pendu

A contrario, l'euro est surévalué pour les pays d'Europe du Sud, dont la France, d'où leur désindustrialisation et le sous-emploi de masse. Avec la crise du Covid-19, qui accroît ses déséquilibres, la zone euro est à nouveau au bord de l'implosion. La Banque centrale européenne (BCE), son existence même étant en jeu, intervient par des rachats de titres publics.

Mais c'est la stratégie de la corde soutenant le pendu : on relâche un peu la bride, pour préserver l'essentiel, le maintien de règles néolibérales qui encalminent les pays, singulièrement ceux du Sud, dans la régression économique et sociale. Le plan de relance relève de la même optique. Son montant est dérisoire. Sur les 750 milliards d'euros, 360 sont des prêts remboursables qui n'apportent guère, compte tenu des conditions déjà avantageuses d'emprunts des Etats. Quelque 390 milliards d'euros de subventions sont affichés, mais 78 milliards d'euros sont de simples redéploiements de dépenses ordinaires.

Alors que le surcroît de déficit budgétaire entraîné par le Covid-19 sera de l'ordre de 10 points de Produit intérieur brut (PIB) pour 2020, les subventions européennes n'interviendront qu'à partir de 2021, seront étalées sur trois années (dont 30 % en 2023) et ne représenteront alors que 0,7 % du PIB européen. Les 13 milliards prévus chaque année pour la France correspondront, par exemple, à 1 % de ses dépenses publiques.

Certains se réjouissent qu'en dépit de son montant dérisoire, l'emprunt proprement européen soit, ce faisant, introduit. Mais cette introduction se paie au prix fort : alors que, partout dans le monde, les Etats modernes font rouler leur dette, empruntent pour rembourser, l'emprunt européen devra, lui, être intégralement remboursé. A un horizon lointain certes, 2058, mais on inscrit ainsi comme norme l'idée qu'un budget public doit normalement être équilibré, sauf circonstances exceptionnelles dûment circonscrites, on institutionnalise donc l'idée que le moment keynésien doit être une parenthèse, une exception à la règle.

Quant aux ressources propres prévues pour ce remboursement, elles sont pour l'heure évanescentes : une taxe sur les sacs plastiques prévue en 2021, et pour le reste, une discussion seulement ouverte pour, au plus tôt en 2023, taxer le carbone aux frontières et (**ainsi que**) les grandes entreprises du numérique, la taxe sur les transactions financières étant à nouveau renvoyée aux calendes grecques.

Le droit de veto d'un seul pays a été rejeté. Mais la conditionnalité n'est pas pour autant abandonnée. Les aides du plan de relance, à l'instar des dépenses ordinaires, au passage réduites, sont supposées être fléchées vers la transition écologique à hauteur de 30 %, ce dont on peut se féliciter. Mais elles sont aussi soumises à la procédure du semestre européen, laquelle plaide chaque année pour la flexibilisation des marchés du travail, la privatisation des services publics, de la santé, des retraites...

Les anachronismes de l'Union européenne

L'illusion européenne se nourrit de l'anachronisme selon lequel les Etats-nations seraient dépassés. C'est oublier que le dernier empire a sombré en 1991 avec l'URSS et que depuis lors, pour la première fois depuis des millénaires, tous les peuples du monde vivent dans le cadre d'Etats-nations. Des conflits de frontières existent certes ici et là, mais plus aucun pays n'affiche de prétention politique impériale entendue comme conquête de vastes territoires.

Les Etats-nations sont contemporains de la démocratie, de l'exigence de souveraineté des peuples. Le Brexit l'a rappelé à sa façon : n'est-il pas d'abord l'expression de la volonté du peuple britannique et de sa confiance en sa capacité à maîtriser son destin ? Le nationalisme, et sa logique de guerre identitaire que l'on retrouve à l'extrême droite mais aussi singulièrement à l'extrême gauche avec les indigénistes, est à combattre.

Mais pour ce faire, il importe de ne pas laisser la nation aux nationalistes, de l'investir d'un contenu proprement démocratique, celui de Valmy opposant « Vive la nation » à « Vive le roi ». On doit demander beaucoup en un sens à l'Union européenne : qu'elle soit au service des Etats sociaux nationaux, indispensables pour la cohésion sociale, et non l'instrument de leur démantèlement. Cela lui permettrait de retrouver enfin une légitimité aux yeux des peuples. Mais cela suppose de remettre à plat ses règles, et non de les conforter comme le plan de relance s'y emploie.